

Et je voudrais, si vous me le permettez, monsieur le Président, faire une petite ouverture à ce sujet et sensibiliser l'ensemble de mes collègues. On parle d'avortement. On parle de droit à la naissance. On parle de droit à priver un foetus d'aller jusqu'à terme, de faire, en fin de compte, ses neuf mois, de voir le jour.

Je voudrais faire un parallèle au sujet de... Vous savez, monsieur le Président, il y a environ 40,000 à 45,000 personnes qui meurent de faim chaque jour dans le monde et la majorité d'entre elles sont des enfants. Pourtant, a-t-on formé un comité mondial, un comité au niveau du pays pour aider ces enfants, ces personnes à s'en sortir? A-t-on choisi pour elles un sort meilleur que celui qu'elles connaissent? Non, monsieur le Président, parce que la chose qui arrive le plus souvent c'est qu'on dépense des millions au niveau de nos médias pour nous présenter la dureté avec laquelle ces personnes vivent.

Monsieur le Président, je pense qu'on peut faire ce parallèle parce que l'avortement est une question passablement complexe; c'est une question où le sentiment de la femme passe en premier, parce qu'en fin de compte c'est elle qui porte le foetus, ou le sentiment au niveau du foetus aussi, parce que c'est un être qui a le droit de vivre comme n'importe quelle entité—je pense qu'on ne peut pas lui dire: toi, tu n'as pas le droit, toi, tu as le droit—c'est une question sur laquelle l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes portent un jugement en premier lieu sentimental, et c'est tout à fait normal parce que l'individu est un être qui a des sentiments.

La deuxième raison... de nos jours, c'est une raison qu'on pourrait appeler sociale, qu'on pourrait appeler économique.

Pour ces raisons, monsieur le Président, je pense qu'on se doit de regarder le tissu social. Doit-on permettre... Ce sont des questions morales qu'on se pose, non pas à savoir si on met un comité sur pied ou non, mais ce sont les questions morales que notre société se pose aujourd'hui.

A-t-on le droit moral de laisser un individu venir au monde lorsqu'on va le priver des services et des besoins essentiels dès sa naissance? A-t-on le droit moral de laisser un enfant venir au monde lorsqu'il n'aura pas de parents pour l'éduquer, pour l'élever? De l'autre côté, on peut se tourner et regarder et dire: Avons-nous le droit, nous, en tant que Canadiens ou en tant que Canadiennes, en tant que personnes civilisées de laisser mourir un être humain lorsqu'une société comme la nôtre est une société d'abondance, une société de surplus, une société industrialisée, une société où la majeure partie des hommes et des femmes qui y vivent possèdent leurs maisons, possèdent des biens? Ces deux questions-là, monsieur le Président, sont fondamentales. Ce sont des questions de principe, ce sont des questions qui dépassent même la législation, qui dépassent même les barrières du simple contexte légal dans lequel le projet de loi nous est présenté.

Vous savez, monsieur le Président, il est facile de dire: On va nommer un avocat pour telle chose, on va nommer un avocat pour telle autre. Est-ce que dans le projet de loi on retrouve un avocat pour la mère? Est-ce que dans le projet de loi on retrouve un avocat pour le père? De quel droit, de quel privilège les avocats vont-ils défendre la cause du foetus? Quelle sera la position du foetus, si position il y a? Quelle sera la position de la mère? Vous savez, monsieur le Président, qu'un avortement doit se faire quand même assez rapidement

lorsqu'il doit être fait, et on connaît tous la lenteur du système judiciaire.

Je pense qu'il est important de regarder le contexte, d'apprécier jusqu'à quel point c'est quelque chose de sérieux, de noter jusqu'à quel point la loi actuelle, parce que nous avons une loi qui permet au niveau des hôpitaux depuis 1969 de pouvoir faire des avortements thérapeutiques.

Mais la question fondamentale avant de vouloir améliorer une loi selon le point de vue de mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil), ou de brimer des droits, selon le point de vue de mon collègue de Burnaby (M. Robinson), ce serait de voir de quelle façon la loi est appliquée à l'heure actuelle. Il faudrait voir, il faudrait s'asseoir et il faudrait évaluer de quelle façon on interprète la Loi. Quelle a été au cours des dernières années l'évolution sociale des personnes qui décident, l'évolution des personnes qui travaillent sur ces comités? Quel est le critère des gens, des médecins, qui siègent en comité pour juger oui ou non d'un avortement thérapeutique? Quels sont les critères qu'ils vont prendre en ligne de compte? Est-ce que c'est, comme le dit la Loi, le Code criminel? Est-ce que c'est le danger que pourrait avoir la femme de mettre un enfant au monde qui prime? Ou si on va examiner l'ensemble du contexte social, l'ensemble du milieu de vie à l'intérieur duquel cette personne vit?

A mon avis, il est important, monsieur le Président, de s'arrêter et de regarder jusqu'à quel point un tel projet de loi peut être complexe, de regarder et de s'arrêter pour discuter et réfléchir jusqu'à quel point la vie d'un individu, même s'il n'est pas encore vivant, même si souvent on ne connaît pas encore son sexe, est importante, de s'arrêter et de regarder jusqu'à quel point la vie de la mère, la vie du père, la vie et l'impact social qu'auront à connaître cette famille sont importants, si on veut que dans l'ensemble tout se passe bien.

J'écoutais tout à l'heure mon collègue de Burnaby (M. Robinson) qui disait: 72 p. 100 des personnes, lors d'un sondage, ont dit—72 p. 100, c'est peut-être un peu moins, je pense bien que c'est 72, il va me reprendre si je me trompe—qu'elles étaient en faveur du maintien de l'avortement.

J'ai fait dernièrement un sondage dans ma circonscription et la question était fort simple, j'ai demandé: Êtes-vous pour ou contre l'avortement? Et en bas, j'ai écrit: S'il y a des commentaires, indiquez-les. Monsieur le Président, j'ai eu au-delà de 3,000 réponses. Ce qui est beaucoup plus qu'un sondage national, vous le savez, 3,000 réponses et sur les 3,000, 80 p. 100 des répondants étaient contre l'avortement. Dans la majeure partie des cas, il n'y avait même pas de raisons pour lesquelles ils étaient contre. Les personnes qui m'ont répondu dans certains cas me disaient: Si nous étions tous pour l'avortement, tu ne serais peut-être pas là. On n'a pas le droit de tuer un individu. On n'a pas le droit de mettre la tête de quelqu'un à prix sur des principes qui sont temporaires, sur des principes économiques. Et très rares étaient ceux qui m'ont écrit pour me dire: M. Champagne, nous sommes en faveur de l'avortement. Très rares. Ceux et celles qui m'ont écrit et qui nous ont donné des raisons mentionnaient les raisons que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire des raisons économiques, des raisons sociales, des raisons qu'on pourrait qualifier jusqu'à un certain point de rationnelles.